



Charte de la grainothèque de Fouesnant

L'objectif de la grainothèque est d'échanger des graines et des connaissances autour du jardinage.

La grainothèque est fondée sur le don et le troc entre jardiniers amateurs. Aucun échange commercial n'est possible.

Les jardiniers amateurs veillent à ne pas prendre plus d'un sachet de graines par passage.

Toutes les graines sont des semences de fleurs, de légumes et d'aromatiques biologiques, libres de droit et reproductibles, non F1 (non hybride) et non OGM (Organismes Génétiquement Modifiés). Les graines des plantes invasives sont refusées.

Les graines déposées doivent être issues de récoltes réalisées dans un jardin/potager répondant aux critères de l'agriculture biologique.

Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans une enveloppe papier faisant mention de la variété, du lieu et de la date de la récolte.

Il est possible de déposer des graines issues de surplus de sachets AB achetés dans le commerce.

La Grainothèque est un service offert par la Médiathèque de Fouesnant et l'Association Sur un air de terre. Celles-ci ne peuvent aucunement être tenues pour responsables en cas de non-respect de cette charte par les utilisateurs de la grainothèque.